

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 septembre 2020

Le président, M. Pierre-Alain Bringolf, ouvre la séance à 19h30, à la salle polyvalente de Montoly, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse. Il espère que toutes et tous ont passé de belles vacances d'été. Malgré le contexte que l'on sait, beaucoup d'entre eux(elles) en ont profité pour découvrir – ou redécouvrir – le charme et la diversité de certaines régions de notre belle Helvétie. Quoi qu'il en soit, le président est heureux de retrouver tout le monde en bonne forme en ce soir de rentrée politique.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Gilles Ruffener venu en renfort, pour leur présence, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle.

En date du 24 août 2020, la Préfecture du district de Nyon a autorisé la tenue de la séance de ce soir, après avoir constaté que le plan de protection élaboré pour cette séance respectait les directives en cours de l'Office fédéral de la santé publique (ci-après : OFSP).

Concernant l'organisation de la séance de ce soir, les recommandations de l'OFSP en matière de distance sociale et d'hygiène ont été suivies. Des affiches à ce sujet sont placées dans le bâtiment et le matériel nécessaire à la sécurité des personnes présentes (masques, gants et gel hydroalcoolique) est mis à disposition. Un plan de salle a été prévu et une place a été attribuée à chaque Conseiller(ère). Le président prie chacun(e) de respecter le plan.

En ce qui concerne les micros, les Conseiller(ère)s sont priés de lever la main pour demander la parole. L'équipe son se déplacera et les Conseiller(ère)s ne sont pas autorisés à toucher le micro. Les déplacements dans la salle doivent se faire avec le port du masque. Les rapporteurs des Commissions feront lecture des conclusions de leurs rapports en se levant et en restant à leur place.

Le retour à une situation « normale » pour la tenue des prochaines séances du Conseil communal dépendra bien sûr de l'évolution de la pandémie en Suisse et des mesures édictées en conséquence par les autorités. Le président déclare que si Mme Véronique Villaine a inauguré la première séance extra-muros à Lausanne dans la magnifique salle du Grand Conseil et si M. Maurizio Di Felice a présidé les deux premières séances historiques post Covid-19 dans le contexte inhabituel de la salle omnisports de Grand-Champ, il espère être celui qui, bientôt, aura le plaisir de diriger à nouveau les débats du Conseil dans la « bonne vieille » salle communale, ce qui voudra dire que la situation sanitaire sera revenue à une certaine normalité dans ce pays et que la fin du nomadisme du Conseil communal d'une salle à l'autre pourra enfin être décidé.

Enfin, le Bureau a appris avec tristesse le décès récent de la maman de M. Abdoul Ghani Esreb, Conseiller communal. Il est toujours douloureux de perdre un être cher et le Conseil communal forme ses vœux de courage à M. Abdoul Ghani Esreb afin que sa famille et lui puissent surmonter sereinement cette douloureuse épreuve. Il demande à toutes les personnes présentes de se lever et de respecter un instant de silence en sa mémoire.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 52 Conseillères et Conseillers.

Il y a 19 excusés (Mmes Katia Annen, Thérèse Betchov Heidrich, Anna Beulter, Anik Freuler, Carmen Maquelin, MM. Nicolas Aeschmann, Cédric Amaudruz, Moritz de Hadeln, Yann de Siebenthal, Abdoul Ghani Esreb, Jérôme Frachebourg, Samuel Freuler, Yves Froidevaux, Jean-Philippe Genoud, Fernando Henriques Amaral Rodrigues, Guillaume Labouchère, Olivier Moulin, Daniel Richard, Christian Vernex).

2 arriveront plus tard (MM. Sébastien Bertherin et Yves Clerc).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 17 juillet 2020, la Municipalité a requis un délai complémentaire pour la réponse à l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger & consorts du GdG intitulée « Projet de STEP régionale du Lavasson à Gland : pour une information complète et une communication claire ». Cette demande a été approuvée par le Bureau et la réponse de la Municipalité à l'interpellation précitée est attendue pour la séance du Conseil communal du 8 octobre 2020.
- Par courrier du 16 août 2020, le Bureau a été informé de la démission de Mme Florence Golaz, avec effet au 31 août 2020. Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite de la plateforme PS-Les Verts-POP est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage d'une liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau.

L'assermentation d'un nouveau membre ainsi que la nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones remplaçant Mme Florence Golaz à ces postes auront lieu ce soir.

- En date du 20 août 2020, M. Christian Gander, 1^{er} membre de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF) a requis le report du rapport. Celui-ci a été accepté par le Bureau et ce préavis sera dès lors traité lors de la séance du 8 octobre 2020, étant précisé que la Commission des finances a quant à elle déjà déposé son rapport.
- Le Bureau a été informé de l'intention de la Municipalité de présenter ce soir l'étude sur le potentiel des bâtiments scolaires glandois. Ce point a donc été ajouté à l'ordre du jour qui a été transmis aux Conseiller(ère)s en date du 25 août 2020.
- Il est rappelé que M. Sébastien Bertherin avait déposé, lors de la séance du 25 juin 2020, un postulat intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland » et avait annoncé qu'il souhaitait développer dit postulat lors de la présente séance.

Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, a dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Dans les délais, le Bureau a reçu trois interpellations :
 - Interpellation de M. Jean-Marc Guibert et consorts intitulée « Incivilités et déprédations en ville de Gland, que fait la police ? et la Municipalité ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire développer son interpellation séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de de M. Maurizio Di Felice et consorts, pour le groupe UDC Ville de Gland, intitulée « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? ».

Le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Interpellation de de M. Pascal Chollet intitulée « Développement économique et urbanistique de la ville de Gland et projet d'implantation de l'enseigne McDonald's ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
- 1. Appel et ordre du jour.
- 2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère).
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020.
- 4. Communications du Bureau.
- 5. Communications de la Municipalité.
- 6. Présentation de l'étude sur le potentiel des bâtiments scolaires glandois par la Municipalité.
- 7. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 72** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n° 427.
9. **Préavis municipal n° 75** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciées de la nature en milieu construit.
10. **Préavis municipal n° 76** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020.
11. **Préavis municipal n° 77** relatif à la modification de deux plans des alignements en lien avec le Plan partiel d'affectation « La Combaz ».

Préavis – Première lecture

12. **Préavis municipal n° 78** relatif à l'arrêté d'imposition 2021.
13. **Préavis municipal n° 79** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord ».

Autres objets

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Patrick Messmer demandant une aide d'urgence aux commerçants de Gland, suite aux conséquences du COVID-19.
15. Postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland ».
16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Regina Bovet intitulée « Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi ! ».
17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune intitulée « Quelles actions en faveur de l'apprentissage ? ».
18. Interpellation de M. Jean-Marc Guibert et consorts intitulée « Incivilités et dégradations en ville de Gland, que fait la police ? et la Municipalité ? ».
19. Interpellation de M. Maurizio Di Felice et consorts, pour le groupe UDC Ville de Gland, intitulée « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? ».
20. Interpellation de M. Pascal Chollet intitulée « Développement économique et urbanistique de la ville de Gland et projet d'implantation de l'enseigne McDonald's ».

Divers

21. Nomination d'un membre à la Commission du Plan de zones.
22. Divers et propositions individuelles.
 - Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un(e) Conseiller(ère)

Le président rappelle que Mme Florence Golaz a présenté sa démission par courrier du 16 août 2020, avec effet au 31 août 2020, et donne lecture de dit courrier.

Au nom du Bureau du Conseil communal, le président regrette sincèrement cette démission et remercie Mme Florence Golaz pour son engagement politique en faveur des affaires communales ainsi que des citoyens glandois, tant au niveau législatif qu'exécutif. Il lui souhaite le meilleur pour le futur et c'est avec plaisir qu'il espère la croiser à l'occasion d'activités ou de manifestations au sein de la communauté communale.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite de la plateforme PS-Les Verts-POP est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage d'une liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau.

Par courriel, le Bureau a été informé que Mme Florence Golaz serait remplacée par M. José Caiano.

Mme Véronique Villaine, présidente de la plateforme PS-Les Verts-POP, présente M. José Caiano :

« José Caiano, heureux père de jumeaux (un garçon et une fille) de 12 ans et d'un petit garçon de 2 ans, est né en 1974 au Portugal. Il est arrivé en Suisse à l'âge de 2 ans et a fait toute sa scolarité à Prangins. Il a ensuite posé ses valises en 1999 à Gland et a obtenu la bourgeoisie de notre ville.

Mécanicien de formation, il s'est lancé très vite après son apprentissage dans le domaine de la sécurité. Il a travaillé 7 ans dans une entreprise de transport de fonds dans laquelle il a occupé le poste d'adjoint avec la responsabilité d'environ 50 personnes au niveau de l'organisation des transports Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel. Il a ensuite rejoint le corps de la police genevoise en tant qu'agent de sécurité publique dans le domaine des transports et surveillance de détenus.

Durant cette époque, il a été co-président du syndicat SSP à Genève et a travaillé étroitement avec le PS Genevois pour le projet de loi « contre la privatisation des tâches régaliennes en lien avec les détenus » permettant d'obtenir des horaires de travail légaux, des primes de risque et un cahier des charges pour la valorisation des collaborateurs de ce service de l'État.

Après avoir passé plus de 10 ans à Genève, il a rejoint en 2015 la Ville de Gland comme agent de sécurité publique (ASP) et par la même occasion le corps des sapeurs-pompiers. Vous avez certainement croisé son magnifique sourire dans nos rues.

José participe à nos réunions de préparation depuis quelques temps déjà et se réjouit d'apporter son enthousiasme, son engagement et ses valeurs dans notre Conseil.

Je vous remercie de lui faire bon accueil. »

Le président invite M. José Caiano à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le remercie, le félicite pour son engagement et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 53.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, 1 avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2020.

4. Communications du Bureau

- La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau a eu lieu le 6 juillet 2020. C'est en comité relativement restreint, mais cependant en présence de M. le Préfet Olivier Fargeon et de membres de la Municipalité, que cette petite cérémonie a eu lieu. Elle s'est déroulée en extérieur, dans le cadre agréable de la terrasse de la Salle communale, avec vue pastorale sur le Mont-Blanc et un Léman azuréen. Elle fut suivie, pour marquer le coup, d'un apéritif et d'un repas traiteur.
- Par courrier du 10 juillet 2020, la Préfecture a annoncé que l'inspection annuelle, qui sera effectuée par Mme le Préfet Chantal Turin, aura lieu le 13 janvier 2021.
- Le 20 juillet 2020, le Bureau et la Municipalité se sont réunis pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir. Lors de cette séance, le président a établi un programme comprenant une série d'actions qu'il souhaite mener avec le Bureau d'ici la fin de la législature et dont il tiendra les Conseiller(ère)s informés au fur et à mesure de leur mise en œuvre.
- Par courrier du 31 juillet 2020, la Municipalité a requis une prolongation du délai, échéant initialement au 7 novembre 2020, pour répondre au postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! ». Cette demande a été approuvée par le Bureau et la réponse de la Municipalité au postulat précité est attendue pour la séance du Conseil communal du 12 novembre 2020.
- Grâce aux bonnes idées et aux efforts de la Municipalité pour marquer le coup, la Fête nationale à Gland a été marquée par plusieurs initiatives heureuses telles que l'émission d'une radio éphémère ou un spectacle de montgolfières, malheureusement quelque peu perturbé par des orages en début de soirée. Certes ces manifestations n'ont pas entièrement pu remplacer les traditionnelles festivités du 1^{er} Août, mais elles ont grandement contribué à tisser un lien entre les habitants de la Commune et à créer une certaine convivialité durant cette journée afin de la rendre la plus festive possible. En constatant les nombreuses réactions – entre autres sur les réseaux sociaux – ces initiatives ont été fort appréciées par de nombreux glandois et ont rencontrés un très respectable succès d'audience. Le président a personnellement reçu plusieurs messages concernant son discours, lequel et grâce aux ondes et Internet, a été suivi cette année bien au-delà des frontières communales. Il a ainsi reçu des réactions venant de Perroy, de Zoug, de France, d'Espagne, du Portugal et même une du Québec !
- Le 28 août 2020, le président a assisté à l'inauguration des nouveaux studios de NRTV dans le bâtiment de la SEIC. Malgré une pluie battante qui a quelque peu perturbé la partie officielle en présence de nombreuses personnalités, la visite des studios par petits groupes a montré que ce nouvel outil de travail était à la pointe des technologies actuelles. Il va permettre à la petite, mais toujours très motivée, équipe de NRTV de proposer un service de grande qualité et un programme encore plus fourni et d'une qualité professionnelle qui n'aura pas à rougir de la comparaison avec des chaînes concurrentes au budget incomparablement plus élevé.
- Par courrier du 31 août 2020, Mme Natacha Bello a présenté sa démission, avec effet immédiat, et le président donne lecture de dit courrier. Le Bureau prend acte avec regret de cette démission. Le président remercie Mme Natacha Bello pour son engagement au sein du Conseil et son activité, fort appréciés de tous au sein de la Commission culturelle, du Conseil d'établissement primaire et secondaire et du groupe GdG. Au nom du Conseil communal, il lui souhaite le meilleur ainsi qu'un rétablissement prochain en ce qui concerne sa santé.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite du parti politique « Gens de Gland » est épuisée, ce dernier doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres.

L'assermentation d'un nouveau membre, ainsi que d'un(e) nouveau(elle) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement primaire et secondaire remplaçant Mme Natacha Bello à ce poste aura lieu le 8 octobre 2020.

- Le 14 septembre 2020 aura lieu la séance commune entre les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal, le Bureau élargi et la Municipalité.

- Le traditionnel Tir de l’Amitié aura lieu le samedi 26 septembre 2020. Deux équipes du Conseil communal y seront représentées. Cette sympathique manifestation est toujours l’occasion d’échanger de manière informelle avec des représentants du tissu économique local, suivie par la choucroute à midi.
- La votation fédérale du 27 septembre 2020 portera sur 5 objets, à savoir :
 - Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »;
 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP);
 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur l’impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers);
 - Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG);
 - Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l’acquisition de nouveaux avions de combat.

Au vu du nombre d’objets soumis au vote, le Bureau sera renforcé, pour le dépouillement, de quelques personnes externes. Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d’eux(elles).

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

• Personnel communal :

Arrivées :

- dès le 13 juillet 2020 : M. Julien Gonvers, collaborateur voirie, au Service des infrastructures et de l’environnement (ci-après : SIE);
- dès le 3 août 2020 : Mme Joanna Baird, collaboratrice à la promotion économique, au Secrétariat municipal (ci-après : SM);
- dès le 24 août 2020 : M. Matteo Mustazza, apprenti employé de commerce 1^{ère} année, au SM;
- dès le 24 août 2020 : Mme Lyne Arnold, apprentie employée de commerce 2^{ème} année, au SM.

Départs :

- au 19 août 2020 : M. Xavier Simon, qui a terminé son apprentissage avec succès, au Service des bâtiments et de l’urbanisme (ci-après : SBU);
- au 20 août 2020 : Mme Lorena Di Sano, qui a également terminé son apprentissage avec succès, au SM.

- Il remercie le président du Conseil communal d’avoir fait part de l’expérience qu’il a vécue avec la radio *gland.fm* pendant le 1^{er} Août. Il est vrai que c’était un événement très particulier. Depuis quelques années, la ville de Gland essaie d’innover, de performer et de ne pas abandonner le combat quand quelque chose peut être fait. Et c’est exactement ce qui s’est passé avec cette radio, avec ce 1^{er} Août où il fallait trouver une solution, une forme de 1^{er} Août sur les balcons qui évite les rassemblements, ce qui était un challenge après avoir réuni quasiment 4’000 personnes l’année passée sur le terrain de Grand-Champ. Il remercie ici toute l’Administration communale. On a parfois l’impression que toutes ces idées viennent de la Municipalité, mais elles viennent aussi et surtout des collaborateur(trice)s qui sont véritablement innovant(e)s et arrivent avec des idées intéressantes qui peuvent être mises en place. Il remercie en particulier le Service de la population pour avoir mené à bien ce projet, avec bien sûr l’aide de nombreux Services de l’administration qui étaient présents à ce moment-là. Et encore une fois merci pour cette radio, il espère un jour pouvoir à nouveau mener cette expérience, peut-être d’une autre façon et à une autre occasion, l’objectif étant quand-même de pouvoir retrouver Grand-Champ sitôt que possible.

- S'agissant de l'enquête de satisfaction, dont il sait que de nombreux Conseiller(ère)s avaient crainte que ce projet soit encore repoussé, la Municipalité a maintenant signé le contrat qui la lie à une entreprise qui va faire cette enquête, laquelle devrait pouvoir se terminer en fin d'année. Afin d'éviter une enquête alibi, la Municipalité a choisi un mandat qui permet d'inclure une formation des Chefs de service et un suivi dans le cadre d'un plan d'action, afin que les choses puissent se dérouler par la suite et suivre ce programme.
- Au niveau de SmartCity, suite à la validation du préavis municipal n° 68 par le Conseil communal, la volonté du Copil et de la Municipalité est de ne pas perdre de temps et de profiter de quelques synergies bienvenues, telle l'organisation de la SmartCityDay le 17 novembre prochain à Lausanne. À la mi-novembre, après la ville de Monthey qu'elle avait visitée lors des séances exploratoires, la Municipalité visitera une autre ville impliquée dans ce processus innovant. À la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre 2020, une séance publique permettra d'informer les citoyens et de recueillir quelques avis pour la suite du processus, en particulier l'organisation d'une consultation publique. Il informera les Conseiller(ère)s tout au long de cette aventure.
- La Région de Nyon a vécu deux années difficiles au sein de la Direction générale suite au départ à la retraite, en 2019, de M. Patrick Freudiger, Secrétaire général depuis 2004, lequel avait quasiment fondé la Région. Un nouveau Secrétaire général avait été engagé, lequel était absent depuis le mois de février 2020 et dont le contrat s'est terminé au mois de juillet 2020. Il est difficile de gérer une organisation lorsque la direction n'est plus là, et deux personnes s'étaient engagées afin de suppléer à cette absence et pouvoir mener les entretiens pour repourvoir à ce poste. À partir du 22 septembre prochain, M. Boris Mury, Municipal à Borex, ingénieur et chef d'entreprise à Gland, reprendra le poste de Secrétaire général et cet apport est vraiment réjouissant. D'autres places de travail ont également été repourvues et une certaine normalité a été retrouvée.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- « Bike Walk and Brunch » et remise du label « Commune en Santé*** » : le dimanche 30 août dernier a eu lieu le « Bike Walk and Brunch » qui a réuni 200 participants de tout âge pour des balades à vélo et à pied, et cela malgré la pluie. À l'issue de la manifestation à En-Bord, Unisanté a remis le label 3 étoiles. Ce dernier va permettre à la Commune de s'impliquer encore plus pour sensibiliser les habitants de Gland à leur santé et surtout de pouvoir bénéficier de l'expérience de professionnels pour développer de nouvelles mesures de prévention et de promotion de la santé. Elle remercie « La Foulée Glandoise » qui a accompagné les différents groupes durant les parcours, ainsi que les divers Services communaux qui ont permis la réalisation de cette journée.
- Bourses d'aide à la création artistique : ce projet a porté ses fruits puisque 11 dossiers sont parvenus dans les temps. Finalement, 4 dossiers ont été retenus et les lauréats sont :
 - Mme Manon Schwerzmann, artiste-peintre, graphiste et designer, avec son projet de création visuelle intitulé « Gardiens magiques » mêlant peinture, nature et poésie.
 - M. Florian Sägesser, écrivain, pour son projet de roman intitulé « Au stade de la folie », inspiré du milieu footballistique comme de la population régionale.
 - M. Tommaso Mazzoletti, musicien, avec son projet de découverte et de diffusion d'un compositeur contemporain intitulé « Pietro Alessandro Yon, complete organ works ».
 - Mme Laetitia Pascalini, illustratrice et designer de mode, pour son projet de création autour de l'identité et de l'histoire de la Ville, mêlant visuels et matières.
- Fresques dans notre Ville : la deuxième fresque de Stillo Noir vient d'être terminée, juste en-dessous de la première, au niveau du Bâtiment communal, entre les 2 parkings. La Commission culturelle a suivi ce beau projet et il est vraiment réjouissant de voir ces murs devenir des objets de création.

Suite à ces belles réalisations, le Service de la culture et la Commission culturelle viennent de lancer un appel à projets pour deux nouvelles surfaces et attend les dossiers. Le jury se réunira à la fin du mois de septembre 2020.

- L'Été à la Falaise : cette 3^{ème} édition a été un succès. Les cours sportifs étaient complets. Les activités ont animé les après-midis et les vendredis ont accueilli la buvette de l'Association commerciale de Gland (ACG). Bénéficiaire de ces rendez-vous gratuits dans ce lieu magique qu'est notre petite plage a permis de belles occasions de se soucier de sa santé et de son esprit tout en respectant les distances et les contraintes.
- « Open Air de Gland - Ciné transat » : la 9^{ème} édition de l'Open Air a été un succès malgré les circonstances de cette année, avec chaque soir complet. Certes la jauge était limitée à 200 personnes, mais le fait d'offrir la manifestation aux habitants a permis de proposer des moments conviviaux pour sortir de chez soi et profiter d'une soirée avec concert, grignotage et cinéma, tout en respectant les distances et les contraintes sanitaires. Durant les 2 soirs pluvieux, les projections ont eu lieu à l'intérieur du théâtre de Grand-Champ.
- Nouvelle saison à Grand-Champ : le 12 septembre 2020, dès 14 heures, le théâtre de Grand-Champ rouvrira ses portes toutes grandes pour accueillir le public lors de portes ouvertes. Une occasion de découvrir le théâtre, ses coulisses, ses loges, la scène, la partie technique et ses lieux secrets. A 18h00 et 20h00, ainsi que le dimanche 13 septembre 2020 à 17h00, la Ville offrira le spectacle « La grande guerre de Sondrebond », de Charles-Ferdinand Ramuz, par le Théâtre de Carouge, dans la cour de Grand-Champ. Les abonnements sont actuellement en vente et la saison s'annonce gaie, pétillante et cinématographique.

L'accueil du public et des artistes, dans le respect des règles sanitaires, est une priorité. Les spectateurs devront donc masqués lors des représentations.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Finances

- La Municipalité avait passablement de craintes sur ce qui allait se passer au niveau des finances de la Ville par rapport à la crise de la Covid-19. Mais elle a constaté avec surprise qu'il n'y a à l'heure actuelle absolument aucune différence particulière sur les lignes prévisionnelles et habituelles concernant l'imposition des personnes physiques et morales. Ces dernières se trouvent absolument dans le trend habituel et suivent les courbes. Les gens et les entreprises ne semblent donc pas avoir modifié leurs acomptes et, pour l'instant, la situation est étrangement parfaitement normale au niveau des finances, des revenus et des montants qui sont versés par le Canton suite aux acomptes reçus.

Au niveau du budget global, même s'il y a un préavis pour une demande de budgets complémentaires ce soir, qui n'a rien à voir dans la mesure où c'est ligne par ligne, la Municipalité sait déjà qu'il y a évidemment de nombreuses dépenses qui n'ont pas eu lieu puisqu'un grand nombre de manifestations et d'événements n'ont pas pu être organisés. Il y aura par conséquent des dépenses en moins et donc, pour l'instant, les comptes auraient tendance à être meilleurs que prévus, malgré la crise de la Covid-19. Il faudra évidemment faire un point de situation plus tard, puisque les problèmes risquent d'arriver cet automne ou cet hiver. Mais le fait qu'il n'y ait pas tellement de bouleversements au niveau des acomptes est assez surprenant.

Toujours par rapport à cela et à la situation générale, une question très intéressante de M. Patrick Messmer a été posée au sein du groupe GdG, et il pense que d'autres Conseiller(ère)s ont peut-être aussi vu cette information. Il est vrai que Swissquote annonce un bénéfice record cette année. Pendant le confinement, il semblerait que les gens ont vraisemblablement surtout ouvert des comptes auprès de Swissquote et se sont dits qu'ils allaient jouer en bourse, ce qu'ils ont peut-être bien fait parce que certains ont fait de bonnes affaires à ce jeu-là, et surtout Swissquote, qui annonce un bénéfice de CHF 50 Mios sur le premier semestre et qui pense faire la même chose sur le deuxième semestre, donc un bénéfice de CHF 100 Mios pour cette année. La question posée était de savoir si là aussi la ville de Gland n'aurait pas une bonne surprise et, avec une imposition d'un peu plus de 13 %, si elle allait recevoir CHF 13 Mios. Le Service des finances s'est amusé à faire le calcul. Le bénéfice de CHF 10 Mios serait fait par le groupe Swissquote, et environ 57 % reviendraient sur partie sise à Gland. Malheureusement aussi, la Commune ne toucherait qu'un petit pourcentage de ces impôts fédéraux, cantonaux et communaux et, en l'occurrence, au vu des bénéfices assez intéressants réalisés par

Swissquote ces dernières années, selon le calcul effectué en se basant sur un bénéfice annuel de CHF 100 Mios réalisé par Swissquote, la ville de Gland aurait une augmentation au niveau de l'imposition des personnes morales d'environ CHF 540'000.-. C'est toujours cela de pris, mais il est vrai que cela fait moins rêver que de toucher CHF 13 Mios sur les CHF 100 Mios de bénéfice espéré par Swissquote.

- Comme certain(e)s Conseiller(ère)s le savent peut-être, l'Union des communes vaudoises (UCV) a conclu un projet d'accord avec Conseil d'État. À l'heure actuelle, la Municipalité est en phase de réflexion, elle y réfléchit encore et prendra sûrement position avant le 17 septembre 2020, date à laquelle aura lieu l'assemblée générale de l'UCV. Il n'y a donc pas de communication particulière pour la ville de Gland à ce propos.
- 5 boucllements de crédit sont annoncés, à savoir :

Préavis municipal n° 61/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la création d'un pôle média à Gland et de nouvelles infrastructures de production pour Nyon Région Télévision	
Crédit d'investissement accordé	CHF 50'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 50'000.00
Total des subventions reçues	CHF 0
Investissement net	CHF 50'000.00, soit 100 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 0
Amortissement cumulé	CHF 0
Solde à amortir	CHF 50'000.00

Préavis municipal n° 49/2018 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.00 pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique de communication s'appuyant sur une utilisation renforcée des outils papier et numériques de la presse quotidienne locale, La Côte	
Crédit d'investissement accordé	CHF 65'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 65'000.00
Total des subventions reçues	CHF 0
Investissement net	CHF 65'000.00, soit 100 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 0
Amortissement cumulé au 31.12.2019	CHF 55'977.85
Solde à amortir	CHF 9'022.15

Préavis municipal n° 56/2019 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la Route des Avouillons	
Crédit d'investissement accordé	CHF 188'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 111'565.75
Total des subventions reçues	CHF 0
Investissement net	CHF 111'565.75, soit 59.3 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 76'434.25
Amortissement cumulé	CHF 0
Solde à amortir	CHF 111'565.75

Préavis municipal n° 21/2017 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification du Chemin de la Vy-Creuse et de la Rue du Perron	
Crédit d'investissement accordé	CHF 90'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 88'503.66
Total des subventions reçues	CHF 0
Investissement net	CHF 88'503.66, soit 98.3 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 1'496.34
Amortissement cumulé	CHF 20'497.06
Solde à amortir	CHF 68'006.60

Préavis municipal n° 41/2018 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du pont de la Vy-Creuse	
Crédit d'investissement accordé	CHF 1'890'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 1'369'934.75
Total des subventions reçues	CHF 0
Investissement net	CHF 1'369'934.75, soit 72.48 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 520'065.25
Amortissement cumulé	CHF 53'322.45
Solde à amortir	CHF 1'316'612.30

- En acceptant le préavis municipal n° 11/2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité le droit d'accepter des dons et legs. À ce sujet, Mme Elisabeth Cristin a institué la Commune héritière pour 1/6^{ème}, ce qui fait qu'elle a touché, en date du 20 août 2020, la somme de CHF 17'376.58. Mme Elisabeth Cristin, qui était originaire de Gland, est décédée le 8 décembre 2018. Elle a passé ses 4 dernières années à l'EMS « Les 4 Saisons ». Le montant précité a été versé sur le compte n° 220.4690.00 « dons et legs ». Il n'y a pas d'affectation particulière.

Sports

- Comme l'a déjà dit Mme la Municipale Isabelle Monney, de nombreux sports étaient proposés lors de « L'Été à la Falaise », avec du yoga, du pilates, du Pure Jump, du Boot Camp et des nouveautés avec le Qi-Qong et la capoeira. Tous les événements sportifs ont très bien marché et étaient souvent complets. C'était un bonheur d'avoir à nouveau tout ce monde présent à la Falaise cet été.
- Lors de la dernière semaine avant la rentrée scolaire, des camps de football et de VTT, avec près de 200 enfants, étaient organisés à En-Bord avec MS Sports, ainsi qu'un camp de rugby aux Perrerets. Ces camps ont extrêmement bien fonctionné.
- Le 30 août dernier a eu lieu le « Bike Walk and Brunch » et la remise du label « Commune en santé*** ». À cette occasion, il a été présenté à la population le concept d'installations pour le centre sportif d'En-Bord avec un sondage, dont les résultats sont pour l'instant extrêmement positifs. La vidéo à ce sujet a maintenant été mise en ligne sur les réseaux sociaux et sur le site Internet www.gland.ch/grands-projets, où toutes les informations y figurent et où il est également possible de participer au sondage.
- Comme l'a déjà dit le président, le Tir de l'Amitié aura lieu le 26 septembre 2020. Compte tenu des conditions, certaines entreprises ont déjà renoncé à y participer, mais il se tiendra malgré tout. Les participants devront probablement être masqués dans la zone de tir, mais ce Tir de l'Amitié aura bien lieu et cela est réjouissant.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le dispositif cantonal de la prise en charge des victimes d'agression sexuelle a été renforcé. En effet, depuis le 31 juillet 2020, les victimes d'une agression sexuelle peuvent désormais se rendre à l'Hôpital de Morges ou de Nyon. Auparavant, les victimes devaient se déplacer au Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) si elles souhaitaient un constat, qui est indispensable pour déposer une plainte pénale. Grâce à l'élargissement de l'accès à ce service spécialisé et coordonné, il est espéré que les victimes n'hésitent plus à demander un constat médico-légal.
- Les trois nouvelles stations PubliBike ont dernièrement été installées au chemin de la Dôle, devant la Maison de Commune et à Montoly. Une inauguration officielle aura lieu au début du mois d'octobre, à une date encore à déterminer. Les Conseiller(ère)s recevront une invitation à cette inauguration par email.
- La Fête des Voisins aura bien lieu le 18 septembre et, comme d'habitude, le matériel nécessaire peut être commandé auprès de la Commune.

- En collaboration avec Cosedec, la Commune a tenu hier un stand au Marché dans le but de sensibiliser la population sur la thématique de la gestion des déchets, le gaspillage alimentaire et la qualité du tri. Les animations suivantes auront lieu au Marché : le 9 septembre 2020, le Service de la culture tiendra un stand pour présenter la nouvelle Saison culturelle; le 23 septembre 2020 aura lieu le concours de confiture. Si quelqu'un est intéressé à participer à ce concours, il suffit de se rendre sur le site Internet de Gland où figurent toutes les informations utiles.

M. Michael Rohrer, Municipal (Équipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Les travaux à Mauverney se déroulent d'après le planning et il n'y a pas de souci à ce niveau-là. La circulation va être un peu plus affectée lors des travaux pour la pose de collecteurs sur les hauts de la rue Mauverney.
- Au niveau de l'éclairage public, le remplacement des premiers lampadaires Ypsilon commencera la semaine prochaine. Avec la Covid-19, les délais de livraisons ont hélas été plus longs que prévus. Le changement des lampadaires sur l'avenue du Mont-Blanc devrait débiter le 21 septembre 2020. Quelques coupures de cet éclairage pendant un certain nombre de jours auront lieu. Une communication sera faite à ce sujet sur le site Internet de la Commune et la pose d'une signalétique ad hoc est à l'étude.
- Comme il l'avait annoncé lors de la séance de présentation, le dossier du Vieux-Bourg a été mis à l'enquête le 28 août 2020, pendant 1 mois. Le préavis à ce sujet sera présenté en première lecture lors de la prochaine séance du Conseil communal du 8 octobre 2020.
- Le chemin de la Crétaux est aussi actuellement à l'enquête et le préavis y relatif est présenté ce soir en première lecture.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- La visite annuelle de Mme Sophie Borboën, Conseillère Cité de l'énergie, a eu lieu et la précitée a été très contente, malgré l'absence de la déléguée de la Commune, laquelle est partie à la fin de l'année passée. M. Miguel Ayala, assistant, a repris de nombreuses choses, mais il n'arrive bien évidemment pas à tout faire seul. Il y a donc un peu de retard pour l'obtention du label Gold, mais ce n'est pas une catastrophe. Cela sera bien entendu repris lorsqu'un(e) nouveau(elle) délégué(e) aura été trouvé(e). Une séance aura prochainement lieu en vue de l'engagement d'une nouvelle candidate.
- Cela fait très longtemps qu'il parle du Plan d'affectation communal et qu'il dit que cela va bientôt arriver, comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2020. Ce Plan d'affectation communal sera divisé en trois parties, dont la partie de centre, qui se trouve vraiment dans la partie bâtie et pour laquelle l'examen préalable devrait avoir lieu d'ici cet automne au niveau du Canton.
- Le 10 septembre 2020, à 19h00, à la salle polyvalente de Montoly, aura lieu un débat public sur la nouvelle station d'épuration régionale et il engage vraiment les Conseiller(ère) à y participer. M. le Municipal Michael Rohrer représentera la Commune, et Mme Roxane Faraut-Linares représentera l'APEC+, à ne pas confondre avec l'APEC, qui est vraiment l'association de toutes les communes qui vont bâtir cette station. Il y aura en face M. Claude Gaignard et probablement d'autres personnes pour alimenter un peu les débats. Il pense que ce n'est pas du tout un moment où il y aura des combats, mais cela permettra d'amener déjà certaines réponses aux questions posées dans l'interpellation de Mme Christelle Giraud-Nydegger. La réponse municipale à cette interpellation sera donnée le 8 octobre 2020, avec des éléments qui n'auront pas été divulgués le 10 septembre 2020. Les personnes désirant participer à ce débat public doivent s'inscrire, Covid-19 oblige, et il engage les Conseiller(ère)s à y participer car cela leur donnera une bonne idée sur ce nouvel équipement qui est vraiment très important pour ces prochaines années.

- Le 23 septembre 2020, à 19h00, également à la salle polyvalente de Montoly, une séance d'information publique aura lieu concernant le Plan d'affectation de « La Crétaux », lequel sera en principe validé par la Municipalité le 7 septembre 2020 et soumis à l'enquête publique le 15 septembre prochain, avec toutes les informations utiles concernant la séance d'information publique.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- La rentrée scolaire a eu lieu le 24 août dernier pour 1'200 élèves du primaire et 507 élèves du secondaire. La Covid-19 et les mesures édictées par le Département cantonal ont naturellement une incidence sur l'organisation quotidienne des établissements scolaires. En particulier, les services de conciergerie sont responsables d'appliquer les protocoles de désinfection des locaux, ce qui engendre une augmentation des passages et des occupations des employés. L'accès au périmètre scolaire est restreint au strict règlement et les enfants apprennent à se laver les mains très régulièrement. À noter également que le port du masque est obligatoire pour les enfants de plus de 12 ans qui se déplacent en bus. Pour ces derniers et ceux qui le souhaitent, des masques sont à leur disposition au greffe de la commune de Gland. Les enfants fréquentant le RAC sont également tenus de porter le masque puisqu'il s'agit pour eux d'un enseignement post-obligatoire. Cette période particulière demande beaucoup d'énergie supplémentaire et elle remercie les parents, les élèves, les Services de la Commune et les enseignants pour leur collaboration et leur travail au quotidien.
- Relax Resto : comme annoncé dans ses communications lors de la séance du Conseil communal du mois de juin 2020, le Relax Resto a pris ses quartiers dans le restaurant scolaire de Grand-Champ. Les inscriptions pour les repas se font désormais au moyen d'une application. Pour les 7P et les 8P, la surveillance jusqu'au retour à l'école à 13h25 est obligatoire. Mais les enfants peuvent faire des activités sportives, aller à la bibliothèque ou faire des jeux de société, toujours sous surveillance. Pour les 9S à 11S, l'inscription est également obligatoire mais ils sont libres de rester pour faire des jeux ou sortir. À noter que s'ils quittent le Relax Resto, ils sont à nouveau sous la responsabilité des parents. Elle rappelle que ces démarches s'inscrivent dans le respect de la Loi sur l'accueil de jour des enfants.
- 20 ans du Pédibus, inauguration de l'exposition itinérante « 20 ans que ça marche » : le jeudi 27 août après-midi, un cortège composé de 3 classes primaires, d'un groupe de musiciens et de quelques adultes habillés de gilets et masqués, a pris le chemin de l'exposition itinérante « 20 ans que ça marche », de la gare jusqu'au bâtiment communal. Cette exposition représente des visages d'enfants et illustre les 20 ans du Pédibus. Marraine de la manifestation, Mme Timea Bacsinszky a participé à cet événement et a eu l'occasion de s'adresser aux enfants pour les sensibiliser au bienfait de la marche pour se rendre à l'école. À leur tour, les enfants ont gratifié la marraine et les personnes présentes en interprétant le chant du Pédibus, appris en un temps record, soit en 3 jours. Elle remercie les enseignantes et la direction de l'établissement primaire pour leur participation, ainsi que les Services de la commune de Gland pour leur travail, et bien entendu les nombreux(ses) bénévoles du Pédibus pour leur engagement. Elle encourage chacun(e) à visiter l'exposition, qui est encore visible à la rue de la Gare jusqu'au 7 septembre 2020.
- Le vendredi 28 août dernier a eu lieu l'inauguration des studios de NRTV, comme l'a indiqué le président du Conseil communal. Cette manifestation s'est déroulée devant un parterre d'invités, de syndicats et de municipaux du district, de représentants des autorités législatives et de représentants de la Région de Nyon, ainsi que de M. Vincent Grandjean, Chancelier d'État. Les invités ont pu découvrir le nouvel outil technologique ainsi que la nouvelle charte graphique et le nouveau logo de NRTV. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le lire dans la presse, CNN Money a été, comme d'autres médias, victime des effets collatéraux de la Covid-19 et cette société a dû mettre fin à ses activités. CNN Money était un client de MédiaGo et, concrètement, cela signifie pour cette société le départ d'un client. Mais cela ne devrait pas avoir d'incidence sur l'activité de NRTV. L'engagement de CommuNyon porte sur une convention de collaboration avec MédiaGo et non pas avec CNN Money. À noter également que les studios ont été installés et réalisés conformément à ce qui avait été prévu dans le préavis étudié et accepté par le Conseil communal, et les factures y relatives ont d'ores et déjà été réglées.

- Au mois de juillet 2020, l'Office de la jeunesse a mis sur pied trois ateliers médiations dans les quartiers de Cité-Ouest, de Mauverney et de la Gare. Ces actions ont été mises en place et font suite aux tensions et incivilités constatées notamment durant le mois de juin 2020. Ces stands ont permis aux habitants et aux jeunes de s'exprimer et de faire part de leur ressenti et de leurs doléances par rapport à certaines nuisances nocturnes, à divers comportements mal appropriés et au problème de voisinage. Ils ont surtout permis de faire baisser d'un cran la tension quasi palpable sur les réseaux sociaux. Ces stands ont été tenus par les deux travailleurs sociaux de proximité (TSP) de la Commune, qu'elle remercie. Cette action sera suivie par d'autres actions du même type ces prochaines semaines, selon un calendrier encore à préciser. Elle est persuadée que ces rencontres intergénérationnelles avec la population sont précieuses et elle est positive pour que les un(e)s et les autres puissent très vite communiquer sereinement et avec respect.
- La sixième édition de « Gland ça marche ! » se tiendra le samedi 26 septembre 2020, après le Tir de l'Amitié, et aura lieu dans le quartier des Tuillières. Lors de cette manifestation, les nouveaux habitants seront accueillis. Entre autres stands, l'entreprise Perrin ouvrira ses portes et il sera également possible de visiter l'Hôpital de l'ORPC à Grand-Champ. L'organisation est maintenue, bien entendu dans le respect le plus strict et toutes les mesures nécessaires de protection de lutte contre la Covid-19.
- La prochaine séance du Conseil d'établissement aura lieu le mercredi 23 septembre 2020, à la Salle communale, encore une fois pour des raisons de la Covid-19, afin d'avoir plus de places.

Avec l'arrivée de MM. Sébastien Bertherin et Yves Clerc, le nombre de Conseillers présents passe à 55.

6. Présentation de l'étude sur le potentiel des bâtiments scolaires glandois par la Municipalité

Le président passe la parole à Mme la Municipale Christine Girod et à M. le Municipal Thierry Genoud pour cette présentation, laquelle est jointe au procès-verbal.

- Mme Christine Girod : déclare que comme cela avait été annoncé par M. le Municipal Thierry Genoud lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité souhaite présenter le développement des équipements scolaires. Cette présentation avait déjà été faite par vidéoconférence à la Commission qui s'était chargée de l'étude du préavis municipal n° 71 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires de type « Portakabin » au collège de Grand-Champ, mais la Municipalité tenait quand-même à en faire part également aux Conseiller(ère)s.

En préambule, elle présente quelques points. Il existe à Gland deux établissements : le primaire qui est sous la direction de Mme Bettina Thuillard, et le secondaire qui est lui sous la direction de M. Cédric Rossier. Gland a la particularité de ne pas avoir d'association scolaire, mais c'est bel et bien le Municipal en charge qui traite directement avec les directions. Il existe 4 lieux d'enseignement, à savoir, pour le primaire, le collège des Perrerets, avec 31 classes pour les 1P à 6P; le collège de Mauverney, avec 20 classes pour les 1P à 6P également; le collège des Tuillières, avec 18 classes pour les 7P et 8P. Pour le secondaire, le collège de Grand-Champ accueille 27 classes, soit 25 dans le bâtiment et 2 dans les Portakabin que le Conseil communal a généreusement accordés au mois de mai 2020.

La population glandoise est passée de 11'586 habitants en 2009 à 13'374 au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 1'788 habitants. Les élèves étaient eux 1'581 en 2009 et 1'710 en 2019, étant précisé que le nombre d'élèves qui arrivent et ceux qui quittent est relativement stable. Le pourcentage de la population des 5 à 15 ans en 2019 était de 13.4 % et, pour indication, celui des jeunes âgés de 0 à 25 ans était de 32.4 %. Les projections de l'évolution faites afin de voir de quoi il faut tenir compte se basent notamment sur une analyse réalisée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), ceci sur la base des naissances de la commune, sur l'analyse des développements de nouveaux quartiers et des nouveaux logements de la Commune ainsi que tout ce qui pourrait attirer des nouveaux habitants, et bien sûr sur la croissance de la population. En tenant

compte des futurs projets, comme par exemple les nouveaux quartiers de la ville de « La Combaz », de Gare-Sud et de Mauverney, les projections donnent une augmentation, avec une projection en 2034, de l'ordre d'environ 250 à 300 élèves, ce qui pourrait représenter 16 à 18 classes environ. Un tiers de la population des enfants serait en secondaire et environ les 2/3 seraient en primaire. Elle précise tout de suite qu'il s'agit évidemment là de projections, qu'elle n'a pas de boule de cristal et qu'il est évidemment compliqué de savoir avec précision ce qui va se passer. Néanmoins, comme elle l'a dit, une analyse a quand-même été réalisée conjointement avec l'école et avec la DGEO et ce scénario pourrait convenir jusqu'à 2034. Il faut également prendre en compte la nécessité de construire en parallèle des salles spéciales, des salles destinées aux activités créatrices sur textile, aux activités créatrices manuelles, à l'éducation physique, au dessin ou à d'autres branches spéciales. Au secondaire, comme déjà dit lors des derniers Conseils, il y a également le problème de l'organisation des classes de voies générales qui, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), entraîne des besoins pour les branches optionnelles, notamment pour l'allemand, l'anglais et les mathématiques.

Les préaux et les espaces extérieurs doivent également tenir compte du nombre d'élèves et là aussi des normes doivent être respectées.

L'étude réalisée poursuit plusieurs objectifs, soit :

- Le maintien de l'offre scolaire et parascolaire à Mauverney pour les 1P à 6P, afin de permettre aux familles et aux jeunes enfants du sud de la ville de pouvoir bénéficier de structures scolaires proches de leur quartier d'habitation et apporterait une réelle cohérence avec les deux pôles de la ville, soit avec les Perrerets.
- Le déménagement de la bibliothèque de Grand-Champ, ce qui libérerait 2 classes.
- L'accueil communal des enfants sur la pause de midi, en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui prévoit la prise en charge des 7P et 8P et de leur surveillance jusqu'à 12 ans. Et là, pour palier à l'augmentation des élèves et au manque de place dans le restaurant actuel, une réflexion doit être faite pour éventuel lieu qui pourrait accueillir ces enfants durant la pause de midi. Et il est imaginé que ces locaux pourraient aussi être proposés à une association du type du Centre de rencontre et de loisirs (CRL) pour l'organisation d'animations socioculturelles, que ce soit en soirée, le mercredi après-midi ou le week-end.

Voilà quelques mots pour l'introduction et elle passe la parole à M. le Municipal Thierry Genoud pour la suite.

- M. Thierry Genoud : précise bien qu'il s'agit d'une étude de faisabilité, laquelle en est donc au stade du potentiel que les établissements scolaires pourraient donner ces prochaines années. La Municipalité s'est posé la question de savoir par où commencer. À un moment donné, c'était Mauverney, à un autre moment c'était Grand-Champ, et la Municipalité s'est maintenant rendu compte qu'elle devait partir sur une étude pour Mauverney pour le primaire et sur Grand-Champ pour le secondaire.

Le concept a été mis en place par Mme Miranda Pagoni, architecte de la Ville, et présente de nombreuses variantes. Il va présenter les plus plausibles et celles qui donneront le plus de classes. Il faut également tenir compte des extérieurs, des classes spéciales, des préaux couverts. Ce n'est pas du tout évident et au début de l'étude, on pouvait se dire que Mauverney était plein et complètement occupé. Et bien non. On se rend compte que dans l'étape 1, sur le bâtiment A où il y a quelques problèmes d'infiltration d'eau par derrière, une surélévation est possible. Comme déjà dit à plusieurs reprises, il est essayé de garder le terrain au sol vierge et disponible. Il montre une image avec une surélévation avec 6 classes. Une idée est encore survenue pour garantir les espaces extérieurs, avec des terrasses au niveau du premier étage. Il y a donc une possibilité de surélever avec des classes, une possibilité avec la nouvelle salle de gym et une possibilité aussi avec des classes ou du parascolaire sur le bâtiment C.

Sur la Variante 1 de Mauverney, on peut voir l'emprise actuelle et future, où le préau est réduit, avec un couvert, des espaces sur les bâtiments et la nouvelle salle de gym. L'architecte qui a bien évidemment essayé de faire quelque chose d'intéressant, en mettant la salle de gym sur celle existante. La Commune travaille actuellement avec un ingénieur civil, et cette configuration de salle de gym l'inquiète mais est plausible et envisageable, avec bien évidemment dessous un préau couvert à disposition des élèves, sur le bâtiment A.

La deuxième variante, dans laquelle il y a toujours la surélévation des bâtiments A et C qui est prévue depuis le début avec des classes et une terrasse, consiste à démolir la salle de gym existante et à tourner les deux salles au niveau du rez-de chaussée, ce qui réduira la distance entre les deux bâtiments mais permettra quand-même d'avoir de la place, avec aussi une terrasse. Alors c'est moins passionnant, moins sexy et moins sympa, mais c'est beaucoup plus simple à faire. L'ensemble des variantes proposées, y compris celles présentées ce soir, seront étudiées dans le futur. Il est vrai qu'une terrasse à l'étage, dans un complexe scolaire, cela fait plutôt mi-urbain, mais il ne faut pas oublier que Gland est une ville et qu'il faut aussi penser à utiliser ces espaces qui se trouvent sur le toit.

L'étape 1 pourrait créer 4 à 5 salles parascolaires, 5 à 6 classes et une salle de gym. L'étape 2 pourrait quant à elle créer 6 classes avec une terrasse surélevée, avec toujours une salle de gym, car si on augmente le nombre de salles, on est obligé de faire une salle de sports. On voit quand-même que le potentiel d'agrandissement est important et il pense que jusqu'à 2034 cela risque d'être assez bien, mais il faudra aller relativement vite sur les deux établissements.

Concernant Grand-Champ, les images plans présentés le sont depuis dessus puisque les espaces extérieurs sont extrêmement importants, avec la cour et les grands passages couverts qui pourraient éventuellement être fermés. Dans la première étape, il est proposé de surélever le bâtiment scolaire qui se trouve côté Lausanne – ce n'est donc pas le complexe où se trouvent le théâtre et les salles de gym – et là il y a un fort potentiel de 8 classes sur le toit, avec une construction légère, sans trop tout chambouler, avec une possibilité au rez-de-chaussée de libérer de la place pour des espaces parascolaires, en mettant une partie de l'administration en haut.

La variante 2 consiste à fermer la partie du rez-de-chaussée, au niveau du préau, avec là aussi la possibilité de rajouter des classes assez simplement. Par contre, le préau couvert serait perdu et un nouveau devrait être créé dans la cour. Il faudra donc trouver, en collaboration avec l'Open Air et les diverses manifestations qui sont organisées dans la cour de Grand-Champ, quelque chose qui se marie avec tous ces événements.

Sur le plan présenté concernant la deuxième étape, on peut voir l'administration avec les classes qui sont mises au rez-de-chaussée et, en haut, et bien il y a une possibilité aussi d'agrandir la partie côté Nyon, et avec des terrasses végétalisées ou des terrasses à la disposition des élèves. On peut ainsi se rendre compte que Grand-Champ un assez gros potentiel d'agrandissement. Pour l'instant, seule la partie scolaire a été étudiée, mais il y a aussi la partie côté Genève, qui est beaucoup plus difficile au vu des éclairages zénithaux sur les salles de gym.

Voilà un peu le contexte général de cette étude, laquelle est en train d'être étudiée un ingénieur civil. Par la suite, il sera procédé à des chiffrages puis la Municipalité étudiera un projet, probablement concernant les deux établissements, en définissant l'ordre des travaux.

Il reste bien entendu à la disposition des Conseiller(ère)s pour toute question.

- Le président remercie Mme la Municipale Christine Girod et M. le Municipal Thierry Genoud pour cette intéressante présentation.
- La discussion est ouverte sur cette présentation.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7. Communications des représentants des entités intercommunales

Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n° 427

- M. Arnaud Durand, en remplacement de M. Daniel Richard, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, absent ce soir, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :

- 1) La voie de chemin de fer pourrait-elle être utilisée pour le transport de certains déchets au lieu d'utiliser la route ?
- 2) Inscription/dessin sur le verso du badge ou de la carte magnétique du plan de situation des différents points de collectes.
- 3) Demander une étude plus poussée afin réduire la largeur de cheminement des piétons prévue de 2m et celle de la circulation centrale (4m) afin d'élargir et ainsi permettre un parpage en épis.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Georges Grandjean, en remplacement de M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), absent ce soir, lit l'amendement proposé par dite Commission, soit de ne pas autoriser la Municipalité de valider le droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans en faveur de l'entreprise Ronchi/Perrin contre la prise en charge par cette dernière de la dépollution du site, la modification des tracés des services et la construction d'un giratoire de 26 m de diamètre à l'intersection de la Route de Nyon/Rue de l'Etraz, puis lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis, mais que la COFIN propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.

- La discussion est ouverte sur le préavis en général.

- M. Daniel Calabrese : a une question concernant une phrase du rapport de la Commission technique. En page n° 2, il est mentionné que « *la route DP 100 qui sépare la déchetterie de l'exploitation Ronchi disparaîtra, puisque les deux parcelles seront regroupées, et le concassage y sera déplacé. Si cela n'était pas le cas, un mur de protection de 5 m serait construit* ». Sa question est de savoir, pour autant que ce préavis soit accepté par le Conseil bien entendu, s'il serait envisageable que Ronchi ne déplace pas le concassage ?

Il aimerait également savoir ce que compte faire la Municipalité par rapport au troisième vœu présenté par la Commission technique.

- M. Michael Rohrer : répond qu'effectivement il existe une variante de faire un mur antibruit. Ce qui est clair, c'est que si le DDP n'est pas accepté et qu'aucune autre solution n'est trouvée, et bien le concassage ne pourra pas être déplacé. C'est pour cette raison qu'il y a cette variante de mur antibruit qui existe. Ce dernier a déjà été mis à l'enquête et a déjà été validé par le Canton. À quelque part, c'est un peu un mur de Berlin qui serait construit juste derrière le nouveau quartier de « La Combaz » pour le séparer de ce qui serait encore le concassage. Ce mur aurait une hauteur de 3 et 5 mètres par endroits, ne serait donc franchement pas quelque chose de très joli, et serait à la charge des promoteurs du quartier de « La Combaz ». Alors, bien évidemment, la Municipalité n'est absolument pas intéressée à avoir cette forme de mur à cet endroit-là, sachant que cela ne résout même pas tous les problèmes. En effet, certains immeubles situés à la rue de la Paix sont aujourd'hui hors norme par rapport à ce bruit.

S'agissant du 3^{ème} vœu présenté par la Commission technique, qui était pour avoir des places de parc en épi, il s'agit de variantes qui ont toutes été étudiées, soit d'avoir une partie droite et une partie en épi. Mais la Municipalité s'est rendu compte que faire du parcage en épi va forcément élargir le bâtiment, ce qui n'est pas possible sur l'arrière car les distances de giration pour les camions pour le dégagement des bennes n'existeraient plus. Et sur l'avant ce n'est pas non plus possible car cela serait trop près des limites de construction. Donc là la Municipalité est vraiment dans une solution où elle ne va pas étudier plus loin car elle l'a déjà fait.

- M. Daniel Calabrese : constate qu'il n'a pas été répondu à sa première question. Si le Conseil communal accepte le préavis, est-ce que Ronchi, de sa propre initiative, pourrait ne pas déplacer le concassage ? Ce cas de figure a-t-il été envisagé ?
- M. Michael Rohrer : répond que non, il est absolument clair que Ronchi déplacera le concassage si le préavis est accepté avec le DDP. Cela est garanti.
- M. Thierry Genoud : souhaite juste apporter un petit complément sur ce déplacement du concassage. Depuis 2006, les Conseiller(ère)s ont entendu parler du schéma directeur 1C Gland-Vich, avec toute l'évolution de la partie ouest, y compris la collectrice, et manifestement, depuis 2006, il a toujours été parlé de tranquilliser les quartiers de Grand-Champ et de la Paix – puis maintenant de la future Combaz – soit tous les quartiers se trouvant à proximité immédiate de ce concassage. La position de la Municipalité depuis 2006 était de voir la situation, de regarder avec le Conseil et d'évaluer les possibilités, parce que ce concassage est vraiment une nuisance importante pour une bonne partie des citoyens glandois. Depuis 2006, la Municipalité a effectué plusieurs séances avec les entreprises Perrin et Ronchi concernant ce déménagement. Donc si, comme il l'espère, les Conseiller(ère)s acceptent ce préavis sans amendement, il est évident que le concassage ira beaucoup plus loin des premières habitations.
- M. Gilles Davoine : se pose des questions, en qualité de Municipal des domaines, concernant ce mur et le déplacement du concassage. Il se demande quelle est la raison pour laquelle on ne voudrait pas finalement faire ce DDP, car s'il n'y a pas le DDP, il n'y aura pas de déplacement du concassage. Et c'est vrai qu'il ne le comprend. Il est vrai qu'il est le premier à dire qu'il serait bien de garder des parcelles et même d'en acquérir, comme les Conseiller(ère)s le savent bien avec celle du WWF, et donc évidemment que, s'agissant de cette parcelle-là, on pourrait se dire qu'elle est intéressante et qu'il ne faut pas « l'enlever » à la Commune pendant 50 ans. Sauf que les choses ont bien changé. À l'époque, on pensait que Gland allait se développer de ce côté-là, peut-être même avec de l'habitation, du logement et du commerce. Mais maintenant que le Canton a dit que ce n'était pas de ce côté-là que Gland allait s'étendre, qu'il manquait des zones industrielles dans la région, que cette partie allait rester de la zone industrielle et que Ronchi/Perrin allait donc rester à cet endroit-là, et bien finalement cette parcelle perd énormément de son intérêt. La Municipalité voit mal ce qu'il pourrait vraiment se passer sur cette parcelle dans les prochaines 50 années. La Municipalité ne veut quand-même pas la vendre, parce qu'effectivement il y a un moment où elle s'est dit que ce serait bien de la conserver, raison pour laquelle un DDP semblait être la bonne solution. Cette parcelle reviendra à la Commune. En outre, le prix négocié est très intéressant, puisque les DDP des CFF situés un peu avant la route de Nyon sont négociés à CHF 3.- ou CHF 3.50, alors que là, comme cela peut être constaté sur les calculs, le DDP serait en vérité négocié à au prix équivalent à une location de plus de CHF 5.- par rapport aux contreparties obtenues.
- M. Georges Grandjean : est un petit peu déboussolé parce qu'il ne lui semble pas que l'on parle vraiment de l'amendement. Les membres de la COFIN ont déposé cet amendement parce qu'ils se font du souci pour une route nord-sud pour desservir ces futurs quartiers. Et en acceptant ce droit de superficie pour 50 ans, on verrouille ce côté-ci de la Ballastière. Et il semble que, sur l'autre côté, il n'est pas non plus possible de réaliser une route pour desservir ce côté ouest de la ville de Gland. Alors en l'état de leurs connaissances actuellement, avec le Plan directeur communal, les Plans d'affectation et tout ce qui va venir plus tard, les membres de la COFIN n'arrivent pas à se rendre compte des besoins en circulation et il leur semble que, à un moment donné, l'avenue du Mont-Blanc ne va plus suffire. Cela leur paraît absolument exagéré de bloquer ou de verrouiller la possibilité de créer une route nord-sud avec ce droit de superficie actuellement. M. le Municipal Gilles Davoine nous dit que la Commune fait une bonne affaire. Personnellement, cela le trouble quand-même un petit peu de se

dire que Perrin/Ronchi va faire des travaux dans une année ou deux ans pour CHF 3 Mios et ensuite qu'ils pourront bénéficier de la parcelle pendant 50 ans. Il ne sait pas ce que penseront les successeurs des Conseiller(ère)s en sachant que la Commune a bénéficié de CHF 3 Mios en ce moment mais qu'ensuite de ça cette dernière ne touchera plus rien pour cette parcelle. D'autant plus qu'il lui semble que le giratoire à cet endroit n'est pas indispensable, en tout cas actuellement, vu que le carrefour a été corrigé il y a seulement 5 ans. Et le fait de recréer quelque chose à cet endroit-là ne figure d'ailleurs pas du tout dans les plans d'investissement, ni en priorité 1, 2, 3 ou 4. Donc personnellement il préférerait que la Commune paie les travaux de dépollution s'il y en a et loue ensuite la parcelle pour une durée moindre que 50 ans.

- Le président déclare qu'il est normal de ne pas parler à ce stade de l'amendement car la discussion actuelle porte sur préavis en général et qu'il sera ensuite passé à la discussion sur l'amendement.
- M. Thierry Genoud : ne voulait pas parler de l'amendement avant l'ouverture de la discussion sur ce dernier. Mais manifestement, au niveau de la route, il n'avait pas du tout compris cet amendement, c'est pour cela qu'il se demandait pourquoi la COFIN l'avait déposé, mais maintenant que les explications ont été données, honnêtement c'est absolument compréhensible et c'est devenu plus limpide.

Il invite les Conseiller(ère)s à aller à la page n° 4 du préavis, car il va essayer de synthétiser la volonté de la Municipalité sur l'évolution de la partie ouest. Sur l'image, il y a un triangle jaune. Le giratoire se trouverait exactement au sommet de la pointe de ce triangle, côté Nyon, du triangle jaune, ce qui fait que la rue de l'Etraz et la route de Nyon vont se réunir sur ce giratoire. La Municipalité peut déjà assurer aux Conseiller(ère)s que s'il y a une collectrice ouest qui doit monter direction Cité-Ouest ou qui doit descendre, ou qui doit partir sur l'ouest – ce qui est le plus plausible – et bien cette collectrice partira du giratoire. Donc les Conseiller(ère)s voient bien que le triangle jaune ne va absolument pas interférer sur la collectrice ouest. Des discussions au sein de la Municipalité ont lieu depuis un petit moment et cette dernière doit aussi interpellier la Région de Nyon pour partir de ce giratoire, le but étant de partir à l'ouest, c'est-à-dire en direction du Pont-Farbel pour réunir la route qui monte jusqu'à la déchèterie de Prangins-Duillier et celle qui descend à l'aérodrome. Cela pourrait être la future collectrice ouest, mais il s'agit d'un projet régional qui va prendre un peu de temps. Comme les Conseiller(ère)s ont pu le voir avec les enquêtes publiques, il y a aussi des soucis avec les Street Box, soit les parties administratives et artisanales qui sont à l'enquête aux Avouillons, car manifestement tout ne va pas pouvoir sortir sur l'avenue du Mont-Blanc. Il croit ici que tout le monde est convaincu de ce point-là. Il y a le bâtiment Swissquote, soit le projet du Plan d'affectation « La Crétaux » dont il parlait avant, qui lui va aller sur l'avenue du Mont-Blanc et jouxte cette dernière. Par contre, s'agissant de toute la partie du fond des Avouillons, et bien il faudrait quand-même bien les faire sortir. Par le sud ce n'est pas possible parce qu'il y a des terrains agricoles que l'on ne peut pas toucher, il y a d'ailleurs une forêt le long de la route Suisse. Par contre, il y a peut-être une possibilité par le nord, mais il s'agit là de gros projets aux niveaux régional et glandois – et il ne parle pas ici du côté financier, même s'il s'agit un amendement de la COFIN. Mais là il peut assurer aux Conseiller(ère)s qu'il n'y aura aucun problème pour faire une collectrice ouest depuis le giratoire. Donc cela devrait, il l'espère, rassurer la COFIN. La sortie ouest de la Ville n'est absolument pas hypothéquée. Au vu des explications données, il espère que la COFIN retirera son amendement.

- M. Eric Dällenbach : a simplement une question de procédure. Est-il normal ou usuel de faire une mise à l'enquête, comme c'est le cas, avant que la décision soit prise ce soir ? Il ne le sait pas.
- M. Thierry Genoud : répond, puisque l'on parle de police des constructions, que c'est pour ainsi dire quasiment toujours le cas. Du reste, le plan d'affectation « La Crétaux », dont il a parlé avant, sera mis à l'enquête le 15 septembre prochain et les Conseiller(ère)s l'auront probablement sur leurs tables au début du printemps 2021. Donc c'est vrai que la Municipalité met les projets à l'enquête publique pour pouvoir avoir des oppositions et pour pouvoir traiter ces dernières. C'est vrai que, au niveau procédure, dans tous les cas cela se fait comme ça. Cela est également le cas avec le chemin de la Crétaux ou la Vy-Creuse par exemple, où la Municipalité n'a pas encore l'argent octroyé mais pour lesquels un crédit d'étude est en cours. Ces projets sont étudiés, mis à l'enquête, et après seulement et bien la Municipalité vient avec le préavis de réalisation. Donc, honnêtement, c'est vraiment très usuel.

- M. Georges Grandjean : répond à M. le Municipal Thierry Genoud que, personnellement, il trouve que le giratoire est situé beaucoup trop bas si on veut partir vers le nord. Vers l'ouest, c'est sûr qu'il n'y a pas de souci. Mais par contre si on veut faire une route vers le nord en direction de la commune de Vich justement, qui est en limite avec la route de l'Etraz, cela ne desservira pas les quartiers glandois. Donc il lui semble que le giratoire devrait se situer en plein sur la partie jaune.
- M. Thierry Genoud : déclare que ce n'est manifestement pas vrai. On pourrait se dire que l'on garde cette parcelle pour faire un giratoire de 36 mètres sur à peu près 13 à 14'000 m², c'est légèrement disproportionné. Il y a une possibilité d'aller vers le nord, mais il faudrait alors utiliser la rue de l'Etraz. On peut, mais il est évident que si l'on doit partir vers le nord, alors honnêtement il n'y a plus cette notion de collectrice ouest qui traverse le cimetière, qui va vers Cité-Ouest et qui sort chez Bissat sur la route de l'Etraz. Maintenant le projet va certainement se diriger vers l'ouest. Du reste, un urbaniste a pris un peu les devants et a envoyé à la Commune des variantes dans ce sens-là. Le giratoire en bas est en fonction de la suppression du DP 100, donc du chemin qui se trouve entre la déchèterie et Perrin/Ronchi, et si jamais on devait partir par le nord, et bien on utiliserait la rue de l'Etraz pour après s'en aller vers le nord, pour desservir les quartiers nord. Donc il n'est même pas obligatoire de sortir sur la route de l'Etraz, ce qui fait traverser la Serine et des endroits où c'est extrêmement difficile. Mais on va prendre la rue de l'Etraz, remonter un bout et longer le cimetière pour aller vers le nord pour desservir les quartiers. Il y a une grosse parcelle, de l'ordre de 10 ou 12'000 m² à côté du cimetière. Il ne cache pas qu'il s'agit-là d'un développement futur qui figure d'ailleurs dans les plans d'agglomération du Grand-Genève, et qui sera une fois dévolu à de la construction, mais seulement dans les étapes futures. Donc il n'y a aucun problème pour soit desservir le nord, soit aller à l'ouest. Au sud on n'y va pas parce qu'il y a de la zone agricole, des bois et des forêts. Mais on devra peut-être une fois passer par-dessus le chemin de fer pour desservir les Avouillons, on verra, les études nous le diront.
- M. Rasul Mawjee : entend bien M. le Municipal Thierry Genoud et est rassuré qu'en effet une collectrice ouest pourra exister prochainement. Il aimerait savoir à quelle échéance peut-on espérer cette collectrice. En outre, il lui rappelle qu'à part quelques terres agricoles au sud de cette route, il y a le petit quartier des Résidences du Golf, oublié depuis une dizaine d'années, qu'il aimerait juste rappeler aux bons souvenirs de la Municipalité.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il a malheureusement un peu la même boule de cristal que Mme la Municipale Christine Girod et que de toute la Municipalité il imagine. Il ne va pas donner d'échéance parce que ce sont vraiment de gros projets, mais la Municipalité va devoir s'y atteler puisqu'il y a le système de gestion des zones d'activités qu'il faudra définir, lequel est pris en main par la Région de Nyon, avec un CoPil de 20 personnes. Il est possible que les zones d'activités de Gland deviendront un pôle, probablement régional ou cantonal, ce qui va demander des infrastructures. Il ne va donc pas développer pour le moment. C'est du reste cette réponse qui a été donnée à des constructeurs de box artisanaux. Cela ne leur a pas plu et un recours a été déposé contre la décision de la Municipalité pour l'un des projets qui se trouvent aux Avouillons. La Municipalité va se battre avec les armes qu'elle a. Mais à 5 ans il devrait normalement y avoir une solution. Par contre, concernant la réalisation, il n'ose honnêtement pas donner de délai.
- M. Gilles Davoine : voulait de son côté répondre à l'interrogation de M. Georges Grandjean par rapport au prix et sur ce que diraient les générations futures sur l'affaire qui serait faite. Le coût de la dépollution s'élèverait à CHF 1,8 ou 1,9 Mios, le coût du giratoire serait d'environ CHF 900'000.- et le déplacement de service s'élèverait sauf erreur à CHF 3'159'000.- de travaux qui seraient effectués par Perrin/Ronchi pour la Commune. Dans le cas contraire, ce serait à la Commune de dépolluer et évidemment de construire le giratoire. Dans ce cadre-là, c'est une surface de 11'000 m² qui pourrait être louée, si l'on enlève la zone verte sur les 13'000 ou 14'000 m². S'agissant du prix d'un DDP dans cette zone, si l'on prend par le terrain où il y a les moutons, il s'élève à CHF 3.- ou CHF 3.50 maximum le m². Donc l'on divise CHF 3'159'000.-, qui représente ce dont bénéficierait la Commune, par 11'000 m² et par 50 ans, l'on obtient CHF 5.74. C'est donc comme si la Commune louait cette parcelle et le DDP coûterait à Perrin/Ronchi CHF 5.74 du m² par année. C'est une bonne affaire car si, comme suggéré, il faudrait louer ce terrain et faire un DDP moins long à Perrin/Ronchi, et bien le prix de location ne s'élèverait jamais à CHF 5.74 mais il se situerait dans les prix du marché, à savoir entre CHF

3.- à CHF 3.50. Dans ce sens-là, il ne pense pas qu'il pourrait être reproché à la Municipalité quoi que ce soit au niveau du prix qui est en train d'être fait, il s'agit juste d'une question de capitalisation.

- M. Rasul Mawjee : souhaite un peu changer de sujet. Il a lu dans les différents rapports que la récupération des plastiques mous serait abandonnée à terme. C'est quelque chose qui l'a choqué et il aimerait avoir quelques explications là-dessus.
- M. Michael Rohrer : répond que cela vient des directives du Canton. Suite au postulat d'Alexandre Rydlo déposé au Grand Conseil, la réponse du Conseil d'État est très claire : il faut abandonner la récolte des déchets plastiques mélangés puisqu'il n'y a aucune filiale de recyclage. Actuellement, les déchets plastiques sont acheminés par train à Tridel pour être incinérés. Seuls le flaconnage et les plastiques durs peuvent être récupérés au niveau des plastiques . Le but de la Municipalité aujourd'hui et de dire qu'elle est d'accord de récupérer ce qui peut l'être, soit les plastiques durs, et de ne plus récupérer les plastiques mous, lesquels ne prennent pas beaucoup de volume et peuvent finir à la poubelle puis finalement dans l'usine de traitement des déchets de Tridel pour être incinérés.
- M. Rasul Mawjee : trouve vraiment dommage que cette récupération de plastique soit abandonnée. La population glandoise s'est habituée à faire cette collecte, ce tri, à les mettre dans les bennes, on peut voir la quantité de plastique qui est récupérée lorsque l'on va à la déchèterie. Et il craint que ces plastiques se retrouvent dans nos rivières et au bord de nos chemin par négligence quand cette récupération n'est plus faite, et qu'ils finissent dans les océans, lesquels constituent les grands événements écologiques du moment.
- Mme Angelita Galvez : déclare que qui dit agrandissement de Ronchi/Perrin dit aussi augmentation de leurs activités. Donc plus de trafic, peut-être plus de poussière et de bruit. La Municipalité a-t-elle regardé avec les habitants si cela n'allait pas amener des nuisances supplémentaires ?
- M. Thierry Genoud : répond que la Municipalité a beaucoup discuté avec l'entreprise Ronchi/Perrin pour arriver au tableau présenté aux Conseiller(ère)s et pour arriver au prix du DDP. Ils sont déjà à l'étroit maintenant et il y a la possibilité que le concassage soit déjà sur site. Sur l'image figurant à la page n° 4 du préavis, le concassage est représenté en violet, et ils vont essayer de garder cette partie de terrain, qui appartient aux CFF, en droit de superficie. L'information que la Municipalité peut donner, c'est que juste après le grand rectangle représentant le concassage actuel, les CFF ont un projet de voie de débord, pour un déchargement camions ou un chargement train. Il va donc y avoir à cet endroit-là un accès depuis la route de l'Etraz pour rejoindre cette voie de débord et à ce transbordement camions-train. La Municipalité a fait part de sa volonté d'envoyer la circulation à l'ouest, et cette volonté a été dictée aux CFF et à Ronchi. Le trafic de cette dernière société ne va pas s'intensifier, puisqu'elle souhaite plutôt avoir plus de place qu'augmenter ses activités. S'agissant des quelques camions qui viendront sur la voie de débord, les différents Services communaux vont tout faire pour vraiment les diriger à l'ouest en direction du Pont-Farbel et ne pas les envoyer sur le giratoire où se trouve la Raiffeisen. Il s'agit là d'une volonté de la Municipalité qui est avérée et qui est donnée comme condition à tous ces travaux.
- Mme Rosanna Vaccaro : relève qu'il est beaucoup parlé des habitants de la rue de la Paix et de « La Combaz », mais que l'on oublie qu'il y a quand-même des habitants dans le quartier, certes petit, du Pont-Farbel. Elle a personnellement été interpellée par plusieurs d'entre eux qui s'inquiètent et qui aimeraient juste savoir si oui ou non il y aura un mur de protection au cas où le Conseil accepterait de déplacer le concassage.
- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que l'on se rapproche de certaines habitations situées dans le quartier du Pont-Farbel, lesquelles ne sont pas dans le même degré de sensibilité au bruit. En effet, chaque zone a un degré de sensibilité au bruit qui est défini. La zone d'habitations est en degré 2, et la zone agricole est en degré 3 et il y a donc une différence d'une dizaine de décibels. Mais l'étude est en train d'être modélisée avec l'entreprise mandatée, laquelle a travaillé sur le mur antibruit qui, il l'espère, ne sera jamais construit en-dessus du concassage. Il est évident que les habitants du Pont-Farbel devront être protégés du déménagement du concassage. Du reste, l'un des habitants en question, sur Prangins, a déjà écrit à la Municipalité et à l'entreprise pour essayer de trouver une solution et les mesures indispensables seront prises en relation avec l'Ordonnance de protection contre le bruit.

- Mme Regina Bovet : déclare qu'une nouvelle déchèterie ou son agrandissement signifie qu'il y aura plus de monde, ce qui veut dire qu'il faudra faire un rond-point, donc refaire des routes, et la Municipalité a donné plusieurs possibilités côté nord. Elle aimerait savoir si les Jardins familiaux sont menacés.
- M. Michael Rohrer : répond que non.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.
- Le président relit l'amendement proposé par la COFIN : « *de ne pas autoriser la Municipalité de valider le droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans en faveur de l'entreprise Ronchi/Perrin contre la prise en charge par cette dernière de la dépollution du site, la modification des tracés des services et la construction d'un giratoire de 26 m de diamètre à l'intersection de la Route de Nyon/Rue de l'Etraz* ».
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- M. Thierry Genoud : espérait que la COFIN demande une suspension de séance pour se réunir afin de retirer cet amendement, ce qui semble assez évident au vu des explications qui ont été données. Mais comme ce n'est pas le cas, il souhaite donc juste exposer un argument. Pourquoi le giratoire est-il obligatoire ? Tout simplement parce qu'on enlève le DP 100, qui se trouve être le chemin entre Perrin/Ronchi et la déchèterie. Donc pour accéder à la future déchèterie qui sera construite à la route de Nyon, cela va juste être un capharnaüm s'il n'y a pas le giratoire. En cas d'acceptation de l'amendement, il faut bien que les Conseiller(ère)s s'attendent à recevoir un préavis de la Municipalité de l'ordre de CHF 850'000.- pour la création d'un giratoire. Il faut avoir cela dans l'œil, ce n'est pas une menace, c'est la réalité. Le schéma de circulation ne fonctionnera pas. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il y a eu des discussions avec l'entreprise pour ces travaux qui seront réalisés par cette dernière. Sans giratoire, cela ne fonctionnera pas, ou alors fonctionnera un mois et puis ce sera le capharnaüm. Ou alors les gens passeront par la place de la Gare pour aller à la déchèterie, ce qui n'est pas souhaitable.
- M. Rasul Mawjee : relève que, sur la base des explications qui viennent d'être données et de la remise du domaine privé à Ronchi du chemin utilisé actuellement pour se rendre à la déchèterie, les glandois devront faire un détour pour accéder à cette dernière. C'est effectivement quelque chose à laquelle il n'avait pas réfléchi, parce qu'il pensait passer par la rue située devant la Gare.
- M. Gérald Creteigny : souhaite répéter que le projet de la collectrice ouest était cohérent en 2006, lorsqu'il était pensé que l'ensemble de ce quartier allait effectivement devenir un lieu avec des habitations et des activités, donc une mixité, mais qui n'a aucun sens aujourd'hui dans la perspective du cheminement encore imaginé, avec cette possibilité de pouvoir prendre le DDP dont il est question. S'agissant du giratoire, la Municipalité et Perrin ont essayé de trouver des solutions afin de faire passer circulation de l'autre côté. Cela signifie que non seulement il y a la question de pouvoir tourner de manière confortable pour rejoindre la déchèterie actuelle et de simplement avoir un système en bout de Commune du côté ouest qui soit confortable. Cela permettrait également de planter un premier jalon sur une voie qui serait nettement plus confortable en direction de Prangins et de cette collectrice qui serait, le cas échéant, à l'extérieur des frontières glandoises. Le système, lui, est complètement cohérent dans ce qui a été imaginé ici, et il est vrai que si l'on garde ce DDP, d'une certaine manière, cela fonctionnera beaucoup moins bien.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est refusé par une large majorité, 10 oui, 3 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le préavis non amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis non amendé.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n° 427, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 5'475'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 5'080'000.-;
- III. d'autoriser la Municipalité à désaffecter le DP 100 et soumettre cette désaffectation à l'enquête publique selon la Loi sur le registre foncier et la Loi sur les routes;
- IV. de valider le droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans en faveur de l'entreprise Ronchi/Perrin contre la prise en charge par cette dernière de la dépollution du site, la modification des tracés des services et la construction d'un giratoire de 26 m de diamètre à l'intersection de la Route de Nyon/Rue de l'Etraz.

9. Préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciées de la nature en milieu construit

- Mme Noémie Villois, en remplacement de M. Moritz de Hadeln, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, absent ce soir, rappelle les vœux présentés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Que le Conseil communal reçoive une vue d'ensemble des travaux et entretiens prévus et/ou nécessaires.
 - Qu'à l'avenir de tels projets fassent l'objet d'une meilleure communication et d'une véritable participation des habitants.
 - Que la politique de promotion et de gestion différenciée de la nature en milieu construit soit poursuivie pour de futurs projets d'aménagements à Gland.
 - Que l'aménagement de Riant-Coteau tienne compte d'éventuelles nuisances sonores occasionnées par la pratique du ping-pong et de la pétanque.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. David Biemmi, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- Mme Regina Bovet : aimerait présenter hélas un amendement. Elle a fait partie de la Commission technique chargée d'étudier ce préavis dans lequel, comme son titre l'indique et le souligne, il est question de nature en milieu construit.

À Riant-Coteau, le projet lié à la table de ping-pong lui paraît injustifié, car il serait établi en matière non renouvelable, c'est-à-dire en béton, et le dessous demeurerait une zone morte pour la végétation. Cette place en gravier va accumuler beaucoup de chaleur en été et favoriser la formation d'îlots de chaleur urbains. Ceci va à l'encontre du projet « de la nature », selon le titre du préavis, et cela impacte négativement le réchauffement. Il faut bien prendre en compte que c'est une décision pour les prochaines 30 années qui est prise ici. Ainsi, il serait plus adéquat d'implanter une pelouse à plantes herbacées indigènes.

Elle se sent mal à l'aise de faire payer aux contribuables glandois une table de ping-pong qui engendrera du bruit, des incivilités et du littering dans un quartier résidentiel calme. Laissons ce quartier dans sa quiétude, voué à la nature, aux fleurs sauvages et aux pollinisateurs. Laissons les habitants du quartier s'aspirer à la nature et non aux bruits ennuyants.

C'est pourquoi elle invite les Conseiller(ère)s à accepter cet amendement en refusant l'installation d'une table de ping-pong et en implémentant une pelouse à herbes locales. Il faut faire le maximum pour la durabilité avec le minimum nécessaire. Comme on dit en anglais : *less is more* (moins c'est plus).

- Le président demande à Mme Regina Bovet de préciser la teneur exacte de son amendement, car il n'a pas bien compris sur quoi elle demande au Conseil de voter et en quoi consiste clairement son amendement.
- Mme Regina Bovet : répond qu'elle ne souhaite pas que des jeux inutiles et bruyants soient installés et que les contribuables doivent payer pour des choses inutiles.
- Le président demande à Mme Regina Bovet de lui apporter le texte de son amendement afin qu'il puisse le proposer au Conseil.
- M. Maurizio Di Felice : déclare que, selon le Règlement du Conseil communal, un amendement doit être déposé par écrit et ne peut amender que les conclusions du dit préavis et non le texte proprement dit du préavis.
- Le président déclare que l'amendement de Mme Regina Bovet ne peut être reçu en l'état. Les conclusions du préavis, notamment en ce qui concerne les montants qui vont être engagés, ne sont pas suffisamment spécifiées dans son amendement. Il relève en outre que Mme Regina Bovet faisait partie de la Commission technique chargée d'étudier ce préavis et qu'il aurait été attendu qu'elle fasse un rapport de minorité et qu'elle fasse parvenir l'amendement proposé au Bureau avant la séance du Conseil.
- Mme Regina Bovet : a quand-même une liste mentionnant le droit d'initiative du Conseiller, où il est mentionné que l'amendement vise à modifier un texte en délibération, qu'il peut être proposé par une Commission dans son rapport, ou par un Conseiller, ou par la Municipalité.
- Le président répond que l'amendement en l'occurrence propose des changements sur le préavis mais ne tient pas compte du crédit qui est demandé, et cela pose un problème.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une large majorité, 9 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciées de la nature en milieu construit, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 400'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 34'400.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif »;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.-.*

10. Préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020

- En préambule, le président rappelle la teneur de l'art. 62bis du Règlement du Conseil communal à savoir :

Un membre du conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue à la majorité des membres restants sur la récusation et sur l'affaire. La récusation est mentionnée au procès-verbal et sur l'extrait de la décision.

Ce cas de figure concerne M. José Caiano.

- Mme Véronique Villaine : déclare que la plateforme PS-Les Verts-POP a pris bonne note de cela. Elle trouve la manière de procéder un peu cavalière, M. José Caiano venant d'arriver. Alors certes, au nom de la plateforme, elle avait prévu d'annoncer que le précité allait se récuser, elle n'entre donc pas en débat à ce sujet. Elle a interpellé la Préfecture afin de savoir quels seraient les sujets sur lesquels M. José Caiano devrait se récuser puisqu'il est employé communal, mais elle n'a pas encore reçu de réponse. Afin de ne pas prendre le risque de perturber ou d'invalider le Conseil, M. José Caiano va donc se récuser, ce n'est pas la question. Mais elle aurait préféré, pour son premier Conseil, que cela soit fait plus gentiment qu'en sortant les articles du Règlement et qu'à peine arrivé on lui demande de sortir. C'est la seule remarque qu'elle avait à faire, non pas sur le fond mais sur la forme. Elle pense que cela aurait pu être fait un peu plus aimablement.
- Le président s'excuse d'avoir été un peu formel.
- M. José Caiano se récuse et sort de la salle.
- Mme Angelita Galvez, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020, soit :

- I. d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2020 représentant au total une augmentation de charges de CHF 111'857.-;
- II. d'arrêter la situation financière de la Commune comme suit :

- Excédent de charges prévues au budget 2020	CHF 3'544'755.-
- Charges supplémentaires selon préavis n° 76	CHF 111'857.-
- Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	CHF 3'656'612.-

- M. José Caiano est réintroduit au sein de l'Assemblée et rejoint sa place.

11. Préavis municipal n° 77 relatif à la modification de deux plans des alignements en lien avec le plan partiel d'affectation « La Combaz »

- Le Bureau a constaté une erreur dans le rapport puisque ce dernier mentionne à deux reprises qu'il émane d'une Commission technique alors qu'il a été établi par la Commission du Plan de zones. Le président prie le rapporteur de cette Commission de corriger ceci dans l'énoncé des conclusions devant le Conseil. Cette correction sera également apportée au procès-verbal de la présente séance.
- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission du Plan de zones, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Jean-Luc Nicolet : déclare que lors de l'étude du plan de « La Combaz », ce point avait été oublié. Il y a quelque temps, le Conseil communal a accepté d'acquiescer le bâtiment A5, et c'est un bâtiment qui serait touché en cas de refus de ce préavis. Il recommande donc aux Conseiller(ère)s d'accepter ce préavis afin de ne pas se tirer une balle dans le pied.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis n° 77 relatif à la modification de deux plans des alignements en lien avec le plan partiel d'affectation « La Combaz », soit :

- I. d'adopter le plan fixant la limite des constructions « PPA La Combaz »;
- II. d'abroger partiellement le plan « Route cantonale n° 31 - détournement du 9 octobre 1964 et le plan « Avenue du Mont-Blanc - Route de Nyon - Rue de la Combe » du 7 novembre 2003.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

12. Préavis municipal n° 78 relatif à l'arrêté d'imposition 2021

- La séance est fixée au lundi 7 septembre 2020 à 20h00, à la salle 1 du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gille Davoine. Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal n° 79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord »

- Suite à une demande du GdG, la séance, initialement fixée au mardi 8 septembre 2020, à la salle n° 101 du Collège des Tuillières, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer, a été repoussée au mardi 15 septembre 2020 à 20h00. Le président remercie ce dernier pour sa flexibilité. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Evan Lock, GdG

Membres : M. David Mayer, GdG – M. Heinz Beutler, PLR – M. Abdoul Ghani Esreb, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC,

+ Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : demande à la Commission technique de bien vouloir étudier le lien qu'il pourrait y avoir entre ce préavis et le PPA Gare-Sud, les deux étant très proches, et de s'assurer qu'il ne serait pas fait quelque chose qui devra être détruit ou pas utilisé par la suite.
- M. Evan Lock : en tant que 1^{er} membre, demande aux membres de la Commission technique de lui faire part de toutes leurs questions d'ici lundi prochain afin qu'il les transmette à M. le Municipal Michael Rohrer. Cela permettra à ce dernier d'avoir suffisamment de temps pour y répondre le jour de la séance avec la Commission.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Patrick Messmer intitulé « Demande d'aide d'urgence aux commerçants de Gland suite aux conséquences du Covid-19 »

- M. Michel Girardet, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle le vœu présenté par dite Commission, qui est le suivant :

« La Commission demande à la Municipalité de tenir informé le Conseil communal des suites de sa réflexion lors des prochaines séances, au plus tard lors de celle de décembre. »

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Patrick Messmer intitulé « Demande d'aide d'urgence aux commerçants de Gland suite aux conséquences du Covid-19 ».

15. Postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un développement de lieux de Street Workout à Gland »

- Le président passe la parole à M. Sébastien Bertherin pour le développement de son postulat.
- M. Sébastien Bertherin : précise, après le développement de son postulat, que celui-ci a été déposé avant la séance de la Municipalité du dimanche 30 août 2020 sur le renouveau de la place d'En-Bord et il pense qu'il s'inscrit dans l'idée de la Municipalité. Avec ce qui s'est passé avec la Covid-19, on a un peu tous pris nos distances et il trouve que le sport permet de rapprocher les gens et de créer une mixité. Le fait de pratiquer du sport dans plusieurs lieux de la Commune permet à la population de se déplacer et de peut-être rencontrer des gens qu'ils ne connaissent pas, et pourquoi pas par exemple dans le cadre de « L'Été à la Falaise », où des cours de Street Workout pourraient être proposés à la population glandoise.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de renvoyer le postulat de M. Sébastien Bertherin à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Regina Bovet intitulée « Interpellation vélos : changement de braquet pour la mobilité cyclable... à Gland aussi ! »

- Le président demande à Mme Regina Bovet si elle est satisfaite de la réponse.

- Mme Regina Bovet : est assez contente de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation et comprend très bien que tout ne peut pas être fait immédiatement. Elle aurait quand-même voulu déjà quelques marques supplémentaires à certains endroits, mais elle n'est pas spécialiste dans ce domaine, c'est pourquoi il y a des délégués au Canton. Concernant la passerelle entre Gland et Prangins, qui interpelle quand-même beaucoup de monde, elle aimerait juste savoir si la Municipalité a une idée de quand cette dernière sera mise en place.
- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : répond que la Municipalité doit rencontrer celle de Prangins dans les prochaines semaines afin de voir si ce projet peut vraiment encore avancer, parce que hélas, au niveau de la commune de Prangins, il est senti quelques réticences. Cela semblait bien parti mais, comme déjà dit, la Municipalité va voir d'ici quelques semaines celle de Prangins et espère pouvoir faire avancer ce dossier.
- M. Evan Lock : souhaite relayer les questions d'un membre du GdG. Au 2^{ème} paragraphe de la page n° 6 de la réponse de la Municipalité, il est mentionné que la réalisation du projet devrait intervenir dans les 5 prochaines années. Cela paraît extrêmement long. Pourquoi cela dure-t-il 5 ans ?
La deuxième question concerne la passerelle au-dessus de l'autoroute A1. Il aimerait savoir quand celle-ci sera faite, mais aussi l'endroit où elle serait située plus ou moins ? Il pense que ce sera au bout de la rue du Jura, mais y a-t-il plus de précision là-dessus.
- M. Michael Rohrer : répond qu'il n'a pas beaucoup plus de précisions à donner pour ce qui est du franchissement de l'autoroute A1. Il est vrai que c'est une idée qui était venue, mais c'est quelque chose qui doit se voir au niveau régional. En outre, il est clair que, s'agissant des franchissements d'autoroutes, il s'agit de quelque chose d'assez compliqué dans la mesure où l'Office fédéral des routes (OFROU) entre en jeu.
Par rapport aux 5 ans, cela lui paraît tout à fait raisonnable, sachant qu'il s'agit également de choses régionales, avec tout un processus au niveau régional et au niveau fédéral pour avoir des subventions.
- Mme Regina Bovet : aimerait juste encore dire qu'il serait bien que la Municipalité reste attentive et que chaque fois qu'il y aura de nouvelles routes elle pense vraiment aux cyclistes, parce qu'il y en aura de plus en plus à l'avenir, comme l'a montré la période de la Covid-19. Il faut également assurer les enfants, car sinon la Municipalité va se trouver avec une augmentation de population à Gland et avec toujours plus de voitures devant l'école. Si des lignes cyclables orange ou jaunes sont posées, cela rassurera plus les enfants, ainsi que leurs parents. Elle remercie la Municipalité de toujours tenir à jour ces routes cyclables.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune intitulée « Quelles actions en faveur de l'apprentissage ? »

- Le président demande à M. Victor Braune s'il est satisfait de la réponse.
- M. Victor Braune : remercie la Municipalité pour sa réponse et pour ses actions qui paraissent tout à fait pertinentes.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Interpellation de M. Jean-Marc Guibert et consorts intitulée « Incivilités et dégradations en ville de Gland, que fait la police ? et la Municipalité ? »

- Le président passe la parole à M. Jean-Marc Guibert pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Jeannette Weber : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : croit savoir qu'une interpellation doit être soutenue par plus de 5 membres, ce qui n'a pas été demandé par le président en début de séance.
- Le président s'excuse que ce point lui ait échappé et demande si cette interpellation est soutenue par plus de 5 membres. Tel est bien le cas.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. Interpellation de M. Maurizio Di Felice et consorts, pour le groupe UDC Ville de Gland, intitulée « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? »

- Le président passe la parole à M. Maurizio Di Felice pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal, comme déjà signalé au Bureau qui a déjà dû mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du 8 octobre 2020.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Interpellation de M. Pascal Chollet intitulée « Développement économique et urbanistique de la ville de Gland et projet d'implantation de l'enseigne McDonald's »

- Le président passe la parole à M. Pascal Chollet pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il est vrai que l'on part sur une idée de la promotion économique. Il s'est déjà beaucoup exprimé sur le McDonald's, et cela va surtout concerner ses trois collègues, soit Mme la Municipale Jeannette Weber pour le littering, M. le Municipal Michael Rohrer pour les routes, et M. le Municipal Thierry Genoud pour les bâtiments et enseignes.

Il remercie déjà M. Pascal Chollet pour cette interpellation, car il pense que les questions posées sont pertinentes et adéquates, tout comme la forme d'une interpellation. La Municipalité se chargera évidemment d'y répondre de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal. Il serait en effet dommage de répondre oralement et il trouve que les bonnes questions posées méritent une réponse écrite et complète.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Nomination d'un membre de la Commission du plan de zones

Suite à la démission de Mme Florence Golaz, le poste est à repourvoir au sein de la Commission du plan de zones.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose la candidature de M. José Caiano.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote.

Résultat

Par acclamations, M. José Caiano est élu membre de la Commission du plan de zones.

- Le président le félicite pour cette nomination et lui souhaite d'excellents débats au sein de cette Commission permanente.

22. Divers et propositions individuelles

- M. Rupert Schildböck : remercie M. le Municipal Thierry Genoud pour la publicité qu'il a faite dans ses communications par rapport à la soirée-débat concernant le projet de STEP régionale qui aura lieu le 10 septembre prochain à la salle polyvalente de Montoly, à 19h30. Il aimerait juste ajouter que cet événement est organisé par Les Verts de la Côte, en collaboration avec le quotidien La Côte.
- M. Maurizio Di Felice : déclare que la fonction de président du Conseil apporte un grand nombre de satisfactions, et notamment une visibilité. À ce titre, il a souvent été interpellé au Marché ou dans la rue, et dernièrement via les réseaux sociaux – Facebook pour ne pas le nommer – concernant un préavis que le Conseil communal avait traité concernant la plage de la Dullive. Il aimerait si possible avoir, de la part du Municipal en charge, un point de situation à ce sujet.

Et sa question est à deux volets : il aimerait aussi savoir, de la part de l'autre Municipal concerné, où en est le plan de quartier de la Falaise.

- M. Thierry Genoud : répond que ce préavis est revenu au SIE dans la mesure où il concerne l'environnement. De nombreuses discussions sont actuellement en cours avec le Canton. Il y a à peu près 3 ou 4 ans, la Municipalité avait décidé de mettre de côté cette plage de la Dullive pour des questions financières. Elle a décidé de remettre ce sujet au goût du jour, mais les directives cantonales ont changé. La Municipalité se demande maintenant si elle ne va pas devoir faire un Plan d'affectation du domaine cantonal, qui se trouve être l'eau, et éventuellement pouvoir passer par une concession. Et là le SIE est en train de discuter avec le Canton. Il espère que cela va avancer, parce que c'était vraiment l'un de ses projets fétiches lorsqu'il est arrivé à la Municipalité en 2006 et il espère qu'il va pouvoir se faire avant que sa carrière politique ne cesse.

Concernant le Plan de quartier de la Falaise, qui se trouve aussi au SIE, tant qu'il n'y a pas le cheminement au bord de l'eau et bien il n'y aura pas la plage de la Falaise. Les travaux de cette plage ne peuvent pas être effectués sans l'autorisation du Canton. Il faut donc attendre le cheminement, qui est espéré rapidement, pour que les travaux soient envisageables sur la Falaise.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a une question pour Mme la Municipale Christine Girod. En février 2019 sauf erreur, le Conseil communal avait voté un crédit pour l'équipement des collèges des Tuillières et de Mauverney en Wi-Fi et en panneaux interactifs, pour un peu plus CHF 1 Mio. Au mois de mai 2020, le Canton et les communes se sont accordées sur le développement des infrastructures scolaires. On parle aujourd'hui de transition numérique de l'enseignement qui se fera d'une manière uniformisée au niveau du matériel. L'État peut désormais définir un standard uniforme pour

l'ensemble des salles du Canton. Ce développement coordonné, toujours selon le Canton, permettra une économie d'échelle. Elle a deux questions : la ville de Gland pourra-t-elle bénéficier de ce soutien avec effet rétroactif et, si ce n'est pas le cas, quid de l'uniformité ? Est-ce que l'on est dans les standards, est-ce qu'il y aura d'autres investissements à faire ?

- Mme Christine Girod : remercie Mme Christelle Giraud-Nydegger pour sa question et répond qu'effectivement, en mai 2020, est apparu sur Internet un règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires. Ce règlement a effectivement été adopté suite à une négociation entre l'État de Vaud et l'Union des communes vaudoises (UCV). Il est constitué de 22 articles, dont un seul parle de l'affichage numérique. Et les seules choses qui sont dites par rapport à cela sont qu'effectivement il y a une volonté d'uniformiser les équipements dans le Canton, qu'il y aurait une participation – qui n'est pas une subvention – à hauteur de CHF 2'500.- par tableau installé, et que ce serait du matériel unique. Mais la Municipalité n'a à ce jour pas reçu d'information, il n'y a pas de règlement qui est fait, ni de règlement d'application. La Municipalité n'a pas non plus connaissance du matériel qui est préconisé. La seule chose qu'elle sait, c'est qu'il s'agit de matériel qui devra avoir une Apple TV – ce qui est le cas dans les préavis présentés au Conseil communal – et que les bornes Wi-Fi seront également prises en charge par l'État et ne seront plus à la charge des communes. Mais malheureusement la Municipalité n'a aujourd'hui pas d'indication s'agissant des conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de cette réduction et dans quel cadre tout cela avance. Selon l'information reçue ce matin de Madame la Directrice Bettina Thuillard, le règlement devrait arriver prochainement, mais aujourd'hui rien de plus n'a filtré à ce sujet.

Il est donc évident, par rapport aux deux questions qui sont posées, que le standard semble être plutôt plus bas que ce qui a été installé dans les classes glandoises, ou de ce qui est en train d'être installé au collège des Tuillières et qui sera installé au collège de Mauverney d'ici l'été 2021, suite au préavis que le Conseil communal a déjà accepté. Mais comme elle n'est pas encore certaine du matériel, il lui est un peu compliqué de l'affirmer de manière claire. S'agissant de la suite, puisque les Conseiller(ère)s savent qu'il y a encore le collège des Perrerets qui devrait encore suivre avec un préavis, la Municipalité fera une étude parce qu'effectivement l'inquiétude qu'elle a est qu'il n'y aurait pas de raison que du matériel d'un certain type soit installé à Mauverney, comme cela a été accepté par le Conseil, et que quelque chose de différent ou en tout cas de moins performant soit installé au collège des Perrerets puisqu'il y a exactement la même configuration, à savoir qu'il s'agit de classes de 1P à 6P. Il y aurait donc là un manque total de cohérence et puis surtout une inégalité de traitement envers les deux établissements. Mais elle a envie de dire que cela est presque encore de la musique d'avenir et elle a bon espoir qu'un compromis soit quand-même trouvé.

Quant à la question du rétroactif, elle n'a pas non plus de confirmation formelle à ce sujet. Mais elle a vu dans un communiqué de presse que Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle ne souhaitait pas entrer en matière pour du rétroactif. Ce qui est compréhensible puisqu'il y a énormément de communes qui ont déjà fait des investissements. Mais cela est regrettable puisque la Municipalité avait pris la peine d'écrire à Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle pour lui faire part de son projet, laquelle avait d'ailleurs accusé réception du courrier et avait adressé ses remerciements par rapport à l'engagement de la Commune, mais visiblement cela pourrait en rester là. Elle le dit au conditionnel en l'état, mais la Municipalité va de toute façon entamer des discussions.

- Le président remercie les Conseiller(ère)s de leur bienveillance pour son baptême du feu au perchoir du Conseil communal. Pour une première, il s'était pris à rêver d'une petite séance gentille qui serait expédiée en un peu plus d'une heure. Or les Conseiller(ère)s l'ont gratifié d'un programme bien touffu... et il les en remercie ! Mais ce n'est finalement pas plus mal car la grosse préparation du Conseil de ce soir lui a permis de bien analyser l'application de différents cas de figure, ce qui facilitera certainement sa tâche et fluidifiera encore le rythme des prochaines séances du Conseil communal.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 8 octobre 2020 à 19h30, dans un lieu restant à confirmer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h40.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Bringolf

Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Présentation de l'étude sur le potentiel des bâtiments scolaires glandois par la Municipalité.
2. Interpellation de M. Jean-Marc Guibert et consorts intitulée « Incivilités et déprédations en ville de Gland, que fait la police ? et la Municipalité ? ».
3. Interpellation de M. Maurizio Di Felice et consorts, pour le groupe UDC Ville de Gland, intitulée « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? ».
4. Interpellation de M. Pascal Chollet intitulée « Développement économique et urbanistique de la ville de Gland et projet d'implantation de l'enseigne McDonald's ».